



Les prestations sociales et financières

1. Généralités

La ou le mandataire désigné dans le cadre d'une mesure de représentation et de gestion, a la tâche de s'assurer que toutes les prestations auxquelles la personne concernée **a droit** sont **demandées dans les temps** si le dispositif de la décision mentionne :



Confie au curateur la tâche de gérer les revenus et biens de la personne concernée et administrer ses affaires courantes

L'objectif visé est d'améliorer l'existence et d'optimiser la situation financière de la personne concernée.

Le système fédéral et cantonal en matière d'allocation de prestations est complexe et il n'est pas attendu que la ou le mandataire en connaisse toutes les subtilités. Toutefois, elle ou il doit tout mettre en œuvre pour obtenir les prestations auxquelles la personne concernée pourrait prétendre.



Toute situation tend à évoluer, aussi la ou le mandataire veille à la réévaluer régulièrement.

2. Les principales prestations

<ul style="list-style-type: none">• Rentes AVS, AI et API (allocations pour impotent)	 Les prestations de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS)
<ul style="list-style-type: none">• Prestations complémentaires	 Les prestations complémentaires Assurances vieillesse et survivants (AVS) et Assurance invalidité (AI)
<ul style="list-style-type: none">• Soutien financier et assistance personnelle	 Les prestations de l'Hospice général
<ul style="list-style-type: none">• Allocations financières	 L'aide sociale et financière de la Ville de Genève

3. Contacts utiles

La ou le mandataire est encouragé à se renseigner sur les différents sites Internet mentionnés dans chaque fiche sur lesquelles se trouvent des informations utiles et renseignements sur les principaux critères d'octroi ainsi que les formulaires officiels pour le dépôt des demandes.

La ou le mandataire peut également solliciter les services sociaux communaux du lieu de domiciliation de la personne concernée, ou s'adresser aux organismes suivants :

Bureau d'information sociale (BIS)

Arcade BIS
Boulevard d'Yvoy 3
1205 Genève
www.info-sociale.ch



Pour les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge AVS, qui ne sont pas bénéficiaires de prestations complémentaires AI ou de prestations d'assistance de l'Hospice général :

Service social

Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS)
Place de la Taconnerie 3
1204 Genève
Tél. : + 41 22 310 20 55
www.bcas.ch/servicesocial

Aide d'urgence et lieux d'accueil

La ou le mandataire évalue la nécessité d'intervenir en urgence lorsque la personne concernée se retrouve dans l'incapacité de satisfaire à ses besoins vitaux. A Genève, il existe des lieux d'accueil d'urgence pour dormir, se laver, se nourrir et se vêtir.

Le site <https://geaide.ch/> répertorie, par thématiques, l'ensemble des aides d'urgences gratuites à Genève.

Répertoire des adresses utiles

Sur le site Internet de l'Hospice Général (HG), les deux anciens répertoires **La Clé** et **Ariane** ont été rassemblés pour créer une base de données qui regroupe plus de 1'700 adresses d'organismes privés et publics actifs dans le canton de Genève.

Les adresses sont répertoriées par catégories : <https://www.hospicegeneral.ch/fr/une-adresse-utile-ariane-la-cle>